

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 883)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 195

présenté par

M. Fasquelle, M. Ginesta, M. Vitel, M. Lazaro, M. Le Mèner, M. Foulon, M. Cinieri,
M. Straumann et M. Hetzel

ARTICLE 18 TER

À la fin de cet article, substituer au nombre :

« 500 »

le nombre :

« 2 500 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.